

Formulaire d'adhésion 2025

Afin de valider votre adhésion, merci de compléter et signer le formulaire (Un seul par structure) et de nous le retourner par mail : emilie.gauthier@teo-paysdelaloire.fr et contact@teo-paysdelaloire.fr

Nom de l'Organisme représenté :

SIRET :

Adresse du siège :

Adresse postale (si différente) :

1) Droits et engagements des membres

La signature du présent formulaire d'adhésion formalise le souhait d'un partenariat avec l'Observatoire. La décision d'accepter ou refuser une adhésion est prise par le Conseil d'administration. Une fois l'adhésion validée, la structure devient membre de TEO. Elle est invitée à participer à l'Assemblée Générale, elle peut être candidate pour représenter son collègue au Conseil d'Administration et participer aux instances techniques.

Par son adhésion, le partenaire s'engage à :

- Communiquer les informations (études, bonnes pratiques...) et les données dont ils sont dépositaires, susceptibles d'enrichir la base de données et les travaux de l'Observatoire ;
- Faire part à TEO de la mise en publicité d'appels à projets, appels d'offre ou appels à manifestation d'intérêt sur ses thématiques d'expertise
- Contribuer à l'analyse et à la connaissance des dynamiques en Pays de la Loire
- Contribuer à la diffusion et la valorisation des travaux de l'Observatoire ;
- Donner un avis sur le programme d'action annuel de l'observatoire transmis en amont de l'Assemblée Générale
- Nommer un représentant titulaire et un suppléant pour participer à l'assemblée générale et ainsi contribuer aux orientations.

Au sein des instances techniques, les membres peuvent :

- Partager leurs expertises métier et de gestion des données
- Donner un avis sur les publications de l'observatoire
- Proposer et débattre de nouvelles initiatives sur les différents champs de l'observatoire (données, analyse, animation, outils de diffusion etc.)
- Proposer des partenariats spécifiques pour mener et/ou financer des études éventuelles.

2) Assemblée Générale

Thématique(s) que le partenaire souhaite suivre au sein de TEO (une ou plusieurs cases à cocher) :

- ☐ Énergie-Climat
- ☐ Déchets-Ressources
- ☐ Eau

Coordonnées des personnes à inviter à l'assemblée générale :

Rôle	Prénom	Nom	Fonction	Adresse mail
Titulaire				
Suppléant				

Le montant à 0 € de la cotisation 2025 pour tous les collèges, a été validé par le Conseil d'Administration réuni le 28 mars 2025.

3) Instances techniques

Si vous souhaitez vous impliquer au sein de TEO au-delà de l'assemblée générale, TEO organise trois types de réunions :

- **Des comités techniques sur les trois thématiques du périmètre TEO** : 2 ou 3/an/thématique, les membres fondateurs y participent de droit, les autres membres sont sollicités par la directrice en fonction des sujets à aborder. Les objectifs sont : Suivre les missions de l'observatoire, suivre la réalisation du plan d'actions, assurer le rapportage auprès des instances statutaires, proposer de nouvelles orientations, appuyer autant que nécessaire les demandes de données de l'observatoire aux acteurs du territoire qui les détiennent, valider les sujets des groupes de travail.
- **Des groupes de travail sur des sous-thématiques spécifiques** : ponctuels en fonction des besoins, TEO invite des membres, des experts du sujet et/ou utilisateurs cibles. L'objectif est d'approfondir les données sur un sujet : échanges sur les sources de données, méthodologies de calcul, pistes d'amélioration, format de valorisation etc.
- **Un groupe régional données eau** : une fois par an, ouvert à tous. L'objectif est de réunir les acteurs de la donnée sur l'eau pour donner de la visibilité aux travaux des acteurs ligériens sur le sujet et échanger sur les problématiques rencontrées.

Pour que nous puissions vous solliciter de la manière la plus pertinente possible, merci de compléter **le tableau ci-dessous pour les lignes qui intéressent votre structure**. Soit les thématiques dans leur ensemble, soit des sous-thématiques précises. Si vous souhaitez que plusieurs personnes soient invitées à une instance, merci de dupliquer les lignes.

Thématiques générales	Nom et Prénom	Fonction*	Mail*
Énergie (tous sujets)			
Climat et adaptation au Changement Climatique (transverse Energie-Eau)			
Déchets-Ressources (tous sujets)			
Eau (tous sujets)			
Emissions GES/Consommation d'énergie			
Gaz renouvelable (Méthanisation et autres)			
Bois-Énergie			
Electricité Renouvelables (éolien, solaire, hydro)			
Mobilité - transports (angle énergie)			
Bâtiments (angle énergie)			
Agriculture (angle énergie, climat et eau)			
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)			
Filières Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)			
Déchets d'Activités Economiques (DAE)			
Réemploi - Économie Circulaire			
Déchets Dangereux			
Déchets du BTP			
Qualité de l'eau			
Quantité de la ressource en eau			
Captages eau			
Préservation et restauration des Milieux Aquatiques			
Petit cycle de l'eau			

* Pas besoin de compléter si c'est une personne qui est déjà dans la liste de l'Assemblée Générale

Autres sujets d'expertise de la structure en lien avec la transition écologique :

.....

4) Conventions bilatérales

Si nécessaire, une convention spécifique pourra être signée avec chacun des fournisseurs de données pour préciser la nature des données et des informations fournies ainsi que l'utilisation qui pourra en être faite (droit, durée, diffusion, confidentialité, modalités commerciales éventuelles). Un modèle de convention pourra être fourni par TEO.

5) Durée d'engagement, démissions - radiations

La demande d'adhésion sera soumise au premier conseil d'administration suivant la demande. L'adhésion prend effet à la date de validation par le conseil d'administration, sous réserve de règlement de la cotisation, le cas échéant, et pour une durée indéterminée. Les statuts de l'association précisent les conditions de démission et radiation.

Fait à _____, le _____

Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription dans le fichier de TEO. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'organisation des instances de l'association. En application de l'article 34 de la loi « Informatique et liberté » du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations qui vous concernent, merci de nous contacter au 06.75.14.79.43